

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2024

Délibération n°2024-16

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 25

Date de convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES		X		CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			DANNACHER MICHELE		X	
	BIGOT AGNES		X		MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE			X	KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUIS MICHEL		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE		X		DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE		X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE	X			ROZIER JOELLE		X	
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE				X LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL		X Pouvoir à Mr Peigné		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE			X	RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE		X	
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY		X		BEAUDET NATHALIE			X
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

OBJET : DELIBERATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Article -1

La redevance incitative reversée par les usagers est versée semestriellement au SMIDOM pour la Communauté de Commune de la Veyle et reversé selon une convention en plusieurs échéances pour la Communauté de Commune Val de Saône Centre. Le SMIDOM avance des frais de fonctionnement pendant une période d'au moins huit mois. L'ouverture d'une ligne de trésorerie est donc nécessaire.

Après consultation de différents organismes bancaires, il est apparu avantageux de poursuivre la nouvelle ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux fixe : 3.82%
- Frais de dossier : 700 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital in fine
- Périodicité des intérêts : payables à terme échu, chaque mois civil

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie de 700 000 €.

Article-3

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et à procéder ultérieurement à toutes les opérations s'y rattachant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 28 juin 2024,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le